

## CONCOURS INTERNE ET TROISIÈME CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL

SESSION 2024

### ÉPREUVE DE RAPPORT TECHNIQUE

#### ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

**Elaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.**

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

**SPÉCIALITÉ : PRÉVENTION, GESTION DES RISQUES, HYGIENE, RESTAURATION**

#### À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 27 pages.**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend  
le nombre de pages indiqué.  
S'il est incomplet, en avertir le surveillant.**

Vous êtes technicien territorial, chargé de mission « Risques » à la communauté de communes de Technicom. Cette intercommunalité, qui regroupe 23 communes et 10 000 habitants, se situe dans une zone sèche et à dominante agricole.

Plusieurs communes ont déjà eu à faire face à des épisodes de sécheresse durant lesquels les habitants n'avaient plus d'eau potable. Le président de Technicom souhaite, dans ce contexte, anticiper les impacts prévisibles du réchauffement climatique sur le territoire.

Il vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur la sécheresse et ses conséquences.

#### **Liste des documents :**

- Document 1 :** « Mise en œuvre des mesures de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse » (extraits) - *Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires* - mai 2023 - 3 pages
- Document 2 :** « Lutte contre la sécheresse » - *edile.fr* - 19 décembre 2021 - 2 pages
- Document 3 :** « Sécheresse. Quelles sobriétés des usages de l'eau ? Comment préserver la ressource ? 10 mesures immédiates et actions moyen terme applicables dans nos collectivités » - *Amorce* - septembre 2022 - 1 page
- Document 4 :** « La sécheresse. » - *eaufrance.fr* - consulté en septembre 2023 - 4 pages
- Document 5 :** « Pénurie d'eau. Les bons plans des maires contre la sécheresse » - *lagazette.fr* - 11 mai 2023 - 2 pages
- Document 6 :** « Guide circulaire de mise en œuvre des mesures de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse à destination des services chargés de leur prescription en métropole et en outre-mer » (extraits) - *Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires* - mai 2023 - 2 pages
- Document 7 :** « Face au manque d'eau, la Cour des comptes appelle à revoir le modèle actuel » - *lagazette.fr* - 28 juillet 2023 - 3 pages
- Document 8 :** « Sécheresse : les communes des Pyrénées-Orientales engagent des plans d'action » - *lagazette.fr* - 4 mai 2023 - 2 pages
- Document 9 :** « Réutiliser les eaux usées : le Loiret sort ses cartes » - *Club Techni.Cités* - 11 juillet 2023 - 3 pages
- Document 10 :** « Changement climatique : adapter les réseaux d'eau potable » - *ARS Grand Est* - 5 septembre 2022 - 2 pages
- Document 11 :** « Connaître sa ressource en eau : le nerf de la guerre face à la sécheresse » - *actu experts techniques* - 7 juin 2023 - 1 page

#### **Documents reproduits avec l'autorisation du CFC**

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*

*Dans un souci environnemental, les impressions en noir et blanc sont privilégiées.*

*Les détails non perceptibles du fait de ce choix reprographique ne sont pas nécessaires à la compréhension du sujet, et n'empêchent pas son traitement.*